



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

**« REnforcement des capacités de la Société civile pour la  
Protection Effective des Conventions et Traités de défense  
des droits de l’Homme » (RESPECT)**

**EVALUATION EXTERNE FINALE**

**TERMES DE REFERENCE**



**AVOCATS SANS FRONTIERES**  
France

<b>Nom légal complet (raison sociale)</b>	AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
<b>Acronyme</b>	ASF France
<b>Statut juridique</b>	Association régie par la loi de 1901
<b>Adresse</b>	13 rue des Fleurs 31000 Toulouse France
<b>Personne à contacter</b>	Anne LUTUN Directrice générale
<b>Téléphone</b>	(+33) 5 34 31 17 83
<b>Adresse E-mail</b>	<a href="mailto:direction@avocatssansfrontieres-france.org">direction@avocatssansfrontieres-france.org</a>
<b>Intitulé du projet</b>	« Renforcement des capacités de la Société civile pour la Protection Effective des Conventions et Traités de défense des droits de l'Homme » (RESPECT)
<b>Budget total</b>	410 000 euros
<b>Durée du projet</b>	22 mois
<b>Date démarrage et fin de projet</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2021 – 28 Février 2023
<b>Date limite dépôt offres</b>	Samedi 21 Janvier 2023



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Table des matières

I. INTRODUCTION .....	4
II. PRESENTATION GENERALE DU PROJET .....	4
III. ORGANISATION DE L’EVALUATION .....	8
IV. MODALITES PRATIQUES .....	10

## I. INTRODUCTION

Avocats Sans Frontières France (ASF France), association loi 1901, contribue à faire respecter les droits fondamentaux, en favorisant l'accès au droit et à une justice équitable pour les plus vulnérables, en défendant toute personne privée d'une défense libre et indépendante, et en renforçant les capacités d'agir et l'autonomie des acteurs locaux.

ASF France a mené un projet de renforcement de capacités de la société civile guinéenne, en République de Guinée, financé par l'Union Européenne.

Ce projet a démarré en Janvier 2021 et se terminera le 28 février 2023.

Dans ce contexte, une évaluation externe répondant ainsi aux objectifs d'ASF France permettra d'assurer une analyse objective des effets et impacts du projet.

## II. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Ce projet RESPECT est le fruit des analyses effectuées par Avocats Sans Frontières France (ASF France), UPR-Info, le HCDH, la société civile guinéenne et la Délégation de l'Union Européenne en Guinée.

Organisée en groupes de travail thématiques, la société civile a pu manifester, auprès d'ASF France, ses besoins en matière de renforcement de capacités autour du monitoring, de l'analyse et du suivi de la situation des DH en Guinée, notamment au regard de l'EPU Guinée qui était en cours.

La société civile a notamment souligné l'importance de pouvoir porter d'une seule et même voix ses alertes et recommandations en matière de respect des droits humains.

### a) Objectifs

Avec pour objectif d'assurer le suivi rapproché des violations des droits humains en Guinée dans un contexte fragilisé par une crise politique et la pandémie de COVID-19, le projet RESPECT envisage plus spécifiquement la mise en place d'une analyse de l'évolution de la situation des droits de l'Homme en Guinée aggravée par la pandémie, mais aussi le renforcement des capacités de la société civile guinéenne dans la recherche (méthodologie de recherche, collecte de preuves, etc.) et le plaidoyer auprès des autorités nationales, internationales et onusiennes.

Ce projet a fait écho à un agenda des droits de l'Homme rythmé par une intensification des tensions politiques à l'approche des élections présidentielles de fin 2020, par l'EPU de la Guinée qui a démarré en Janvier 2020 et par le changement politique de Septembre 2021.

### b) Partenaires

Le projet n'a pas fait l'objet d'un consortium de partenaires, mais a pu se mettre en œuvre avec le partenariat de plusieurs OSC guinéennes, le HCDH et un expert externe recruté pour mener les activités d'études et animer, conjointement avec les experts d'ASF France, les sessions de renforcement de capacités.

### c) Bénéficiaires

Les OSC guinéennes sont les bénéficiaires directs du projet.

La diversité des mandats des OSC guinéennes (droit des femmes, droit des enfants, droit à la santé, liberté d'expression, etc.) constitue à la fois un frein, en raison de l'absence de cohésion, et une force



## AVOCATS SANS FRONTIERES France

qui permettrait d'une part d'apporter une réponse efficace aux victimes de violations et d'autre part de faire évoluer la crédibilité des OSC guinéennes auprès de l'Etat et de la population guinéenne.

Par la mise en place de formations communes destinées à des OSC agissant de manière isolée, le réseau des OSC sera renforcé dans ses compétences techniques, dans sa visibilité et dans son impact auprès de la population et des parties prenantes.

Les partenaires de la Guinée et l'Etat guinéen sont indirectement les bénéficiaires de ce projet en ce qu'une documentation thématique et des outils seront partagés, diffusés, et utilisés en Guinée et les collaborations entre les autorités guinéennes et la société civile entamées.

Corollairement, si les défenseurs des droits sont mieux armés juridiquement et bien documentés, la population verra ces droits protégés et/ou défendus.

### d) Enjeu et activités

L'agenda politique et la situation sanitaire ont fortement affecté la promotion et le respect des droits humains en Guinée. Faute de moyens techniques et structurels, l'analyse des évolutions de la situation est difficilement produite par cette société civile affaiblie. En permettant, des analyses ponctuelles de l'évolution de la situation, les PTFs et la société civile pourront davantage calibrer leur appui et leurs actions.

L'instabilité politique et sociale du pays, identifiée comme un des risques pouvant impacter la mise en œuvre du projet conformément au plan d'action, a nécessité certains aménagements et adaptations afin de répondre aux besoins de la société civile, ainsi qu'aux critères sécuritaires et sanitaires.

#### ➤ Activité 1.1 : Production d'analyses sur la situation des DH

Un expert externe a été sélectionné pour mener ces travaux de recherche et d'analyse.

Accompagné par les experts bénévoles d'ASF France, ces analyses sont, pour la plupart, les 1ers travaux présentant un état des lieux spécifique sur l'évolution et la situation des droits fondamentaux. Ces analyses ont été sollicitées par la DUE au regard des évolutions sanitaires et sociopolitiques. 7 sujets thématiques ont été discutés et validés par ASF France, l'expert externe et la DUE.

#### ➤ Activité 2.1 : Renforcement des capacités des OSC relatif au rapportage, monitoring et analyse autour des violations des droits de l'Homme

Cette activité prévoit 2 objectifs :

- Réunir tous les acteurs de la société civile actifs dans la promotion, la protection et/ou la défense des DH ; quel que soit leur domaine d'intervention. La nécessité de réunir des acteurs aux mandats diversifiés provient du constat de la fragile structuration de la société civile et du besoin criant d'avoir des connaissances de base sur l'étendue de ce que sont les violations des DH, et de considérer les violations des DH comme un ensemble d'atteintes qui sont souvent liées les unes aux autres.
- Identifier les acteurs les plus aguerris et sensibles aux enjeux d'une coordination efficiente de la société civile et de l'importance d'agir d'une seule et même voix.

Cette activité s'est déroulée sur 4 sessions de 3 jours. Animée par un expert d'ASF France et de l'expert externe, le projet prévoyait la participation de 56 OSC, soit 28 participants par session, pour un total de 112 participants.

- Activité 2.2 : Formation des OSC sur les techniques de plaidoyers en matière de violations des DH

A l'issue de l'activité précédente, les formateurs ont pu identifier les OSC qui bénéficieront d'un appui pour porter les actions de plaidoyer auprès des autorités nationales ainsi que les actions auprès des instances régionales, internationales et/ou onusiennes.

Avec ce renforcement, ASF France vise des actions de plaidoyer communes aux OSC, pour un message commun et corollairement, un impact plus important auprès des cibles. Il s'agira aussi de renforcer la crédibilité de la société civile en matière de plaidoyer et d'assurer une complémentarité entre lesdits plaidoyers et le suivi de l'EPU, pour maximiser l'impact.

- Activité 2.3 : Formation aux mécanismes de saisine, d'alerte et de reporting auprès des organes de traités et coordination avec les procédures spéciales

Cette formation a pour vocation à être complémentaire au mécanisme d'EPU, et de renforcer les compétences des participants sur des mécanismes non couverts par l'UPR et le HCDH. Cette formation permettra aux OSC d'acquérir une vue d'ensemble des possibilités et procédures que peut engager la société civile, afin d'harmoniser le suivi des actions et surtout d'envisager un impact accru, professionnel et cohérent auprès des autorités locales. Finalement, de légitimer les OSC et leur rôle dans la promotion, la protection et la défense des DH.

- Activité 2.4 : Appui aux défenseurs des droits de l'Homme et OSC de défense, à la défense effective des droits de l'homme devant les juridictions et autorités compétentes

Sensibilisés aux enjeux des violations des DH, leur défense et leur priorisation, ces acteurs seront appuyés dans l'identification des outils et mécanismes nationaux, régionaux et/ou internationaux adaptés. Sensibilisés au développement du rôle des acteurs juridiques et judiciaires auprès de la société civile, des victimes mais également des autorités, une relation de confiance et de travail entre acteurs de la chaîne juridique et entre ce réseau de défenseurs et les acteurs de la société civile sera le fil conducteur de cet appui.

La mixité professionnelle est un atout pour une efficacité notable des actions de prise en charge des violations et d'appui aux actions de plaidoyer de la société civile.

Avec cette action, le projet permettra d'étoffer le vivier de défenseurs des droits humains, que ce soit au niveau des avocats, des magistrats, juristes ou encore parajuristes, qui acquerront de fortes compétences juridiques en matière de mobilisation de documentation pour chaque dossier et de prise en charge juridique et judiciaire aux niveaux national, régional et/ou international des dossiers comportant de graves violations des droits de l'Homme.

- Activité 2.5 : Formation et sensibilisation aux violations des droits de l'Homme et à leur médiatisation

Malgré la dépenalisation des délits de presse, avancée notable pour la liberté de la presse dans le pays, il arrive encore que des journalistes fassent l'objet d'arrestations et de détentions qui peuvent durer plusieurs jours. La révision de la loi sur la presse annoncée par le ministre de la Communication inquiète les professionnels du secteur, alors que la loi sur l'accès à l'information adoptée en 2010 n'a toujours pas été promulguée.

En lien avec le manque de crédibilité des OSC et ajouté à cette liberté de la presse menacée, la presse guinéenne se saisit rarement des actions et plaidoyers de la société civile en faveur du respect des DH. En sensibilisant et formant les acteurs des associations de presse écrite, audio et web, le projet envisage de renforcer la connaissance de ces acteurs médiatiques autour des enjeux liés aux violations des DH et de l'importance de collaborer avec la société civile active ; surtout dans un contexte autant fragilisé par une crise sanitaire et le démarrage de l'EPU.

L'objectif est de pouvoir participer efficacement à la mobilisation de la population et d'appuyer les OSC dans le relais de leur plaidoyer.

A l'issue de cette formation, ces acteurs médiatiques pourront collaborer efficacement autour de la communication et des démarches de communication à activer et utiliser autour des alertes lancées par les défenseurs des droits et la société civile.

Les OSC pourront également identifier plus facilement les acteurs de la presse enclins à les appuyer dans leurs démarches communicatives.

➤ Activité 2.6 : Formation sur le processus de plainte auprès des institutions judiciaires (Cour de la CEDEA, CPI)

Les formations sont encadrées par 2 formateurs experts d'ASF France, à destination des membres d'OSC, des avocats, des juristes et des défenseurs des droits de l'Homme.

Cette activité répond à la nécessité de renforcer les compétences de ces acteurs concernant le processus de plainte auprès des institutions judiciaires.

➤ A.2.8 : Atelier d'écriture de rapport aux procédures spéciales

Suite aux formations relatives au monitoring, reporting, et plaidoyer autour des violations des droits humains, la société civile a vivement sollicité une formation supplémentaire relative aux procédures spéciales. Compte-tenu du contexte de l'EPU en cours en Guinée, et afin de favoriser l'appropriation par les OSC guinéennes des 7 études thématiques qui auront été produites dans le cadre de RESPECT.

➤ A.2.9 : Ateliers de suivi en région

Une mission de l'équipe projet à l'intérieur du pays afin d'échanger sur le suivi pratique des formations auxquelles les OSC en région ont participé.

➤ A.2.10 : Atelier de capitalisation

Principal objectif : mettre en application des activités de suivi de plaidoyer afin d'alimenter le travail de la société civile dans le cadre de l'EPU et afin d'interagir efficacement avec les autorités guinéennes. Des OSC sont conviées à des ateliers de capitalisation afin de pouvoir efficacement engager le plaidoyer et interactions avec les autorités et les ONG de la société civile guinéenne.

➤ A.2.11 Formation à la rédaction de questions parlementaires en matière de droits fondamentaux

Dans la logique des actions de plaidoyer menées en direction du Conseil National de Transition, et des ministères, et sur la base des études thématiques et des notes de synthèse de plaidoyer rédigées par les organisations de la société civile du projet RESPECT, la question de la méthodologie d'écriture des questions parlementaires en lien avec les sujets traités (justice, droits des femmes, protection de l'enfance, protection des défenseurs, droits de l'Homme et mines) constitue un autre champ d'action et de collaboration avec les commissions thématiques du CNT en vue de promouvoir une plus grande transparence et redevabilité de l'État.

➤ A.2.12 : formation à la saisine des instances régionales africaines de protection et de promotion des droits de l'Homme (Commission/Cour africaine des droits de l'Homme, Cour de justice de la CEDEAO)

Suite à une demande adressée durant l'atelier de capitalisation du projet RESPECT d'octobre 2022, il apparaît essentiel de compléter l'expertise des avocats et des OSC guinéennes en abordant la typologie des mécanismes africains de promotion et de protection des droits fondamentaux (Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples et autres commissions, procédures spéciales, Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, et Cour de Justice de la CEDEAO), leurs modes de saisine et leur complémentarité en termes de jurisprudence.

➤ A.2.13 Atelier de production d'un document d'analyse et de recommandations sur les la place des droits fondamentaux dans la future constitution

Dans une dynamique inter-associative, et sur la base des études thématiques et des notes de synthèse de plaidoyer des OSC du projet RESPECT, cet atelier pratique vise à formuler dans un document d'analyse et de synthèse des recommandations concrètes à l'endroit des commissions thématiques du Conseil National de Transition en matière d'inclusion transversale des droits de l'Homme dans la nouvelle mouture de la Constitution. L'objectif consiste à présenter ces recommandations dans le cadre d'une séance de travail avec les membres de différentes commissions thématiques du CNT et de consolider un cadre de dialogue constructif sur les droits fondamentaux.

➤ A.2.14 Atelier actualisation loi défenseurs des droits Humains

Suite à une demande exprimée durant l'atelier de capitalisation et du fait de l'intérêt que porte la Commission Réconciliation nationale, Justice, Droits de l'Homme et médias aux questions carcérales, il apparaît essentiel que les OSC du projet RESPECT qui agissent directement en milieu carcéral puissent être davantage éclairées sur les obligations nationales, régionales et internationales en matière de droit des personnes privées de liberté, sur la méthodologie des lieux de détention (volet théorique et pratique) et sur le travail de rédaction d'un rapport de visite, avant présentation de l'analyse, des recommandations et discussion avec les autorités pertinentes.

➤ A.2.15 Méthodologie de visites des lieux de détention, visite de la maison centrale de Conakry et remise d'un rapport aux autorités (CNT, ministère de la Justice)

Étant donné l'importance que revêt le travail des défenseurs des droits de l'Homme en Guinée et sur la base d'un constat de rétrécissement de l'espace civique, il apparaît essentiel pour la société civile guinéenne de reprendre les travaux sur le projet de loi de protection des défenseurs qui avaient été stoppés du fait de la conjoncture politique de 2018/2019. L'objectif de cet atelier de travail consiste à revisiter le projet de loi de 2017, de l'amender au regard des nouvelles lois adoptées en Guinée et de l'impératif d'inclusion de tous les défenseurs, avant présentation et remise de ce projet de loi aux commissions thématiques pertinents du CNT dans leur travail légistique.

*N.B : Les activités A.2.11 à A.2.15 sont en cours de mise en œuvre suite à un avenant au contrat et sont planifiées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier jusqu'au 20 février 2023.*

### III. ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

#### a) Contexte de l'évaluation

Le projet d'ASF France s'inscrit dans le prolongement d'une part, d'actions ponctuelles et éparses de la société civile, et d'autre part, des actions de plaidoyer et de sensibilisation proposées au niveau de l'Union européenne et au niveau international par plusieurs organismes des droits de l'Homme, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), le Conseil des droits de l'Homme (CDH), UPR-Info, Amnesty International, COGINTA et la FIDH.

#### b) Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale est contractuelle et a été prévue dès la conception du projet. Elle doit permettre aux différentes parties prenantes et au partenaire financier de disposer d'un avis externe sur la conduite du programme, ses réussites et ses faiblesses et les pistes d'amélioration et d'approfondissement en vue d'autres activités, projets en soutien à la société civile guinéenne. Elle doit permettre, à travers les outils méthodologiques proposés par l'équipe d'évaluation d'atteindre les objectifs suivants :





## AVOCATS SANS FRONTIERES France

- Analyser la cohérence et la pertinence de l'action et ses résultats ; notamment de la prestation externe
- Apprécier les effets obtenus sur les bénéficiaires directs et indirects de l'intervention
- Analyser la pérennité de l'action
- Formuler des recommandations pour des projets supplémentaires menés par ASF France et partenaires guinéens, en matière de promotion, protection et/ou défense des droits humains en Guinée

### c) Méthodologie

➤ L'évaluation comprendra :

#### a) L'établissement d'un bilan global du projet évalué

L'équipe d'évaluation devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

#### b) Conduite d'une analyse évaluative

A partir des constats et des informations disponibles, l'équipe d'évaluation devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité.

Pour chacun de ces critères, des outils et méthodes d'évaluation seront proposées par le/les consultant(s).

4 phases de mise en œuvre de l'évaluation ont été identifiées par ASF France :

- Cadrage méthodologique
- Collecte des données et interviews auprès des bénéficiaires, de l'expert externe et d'ASF France
- Restitution provisoire avec l'équipe d'ASF France
- Restitution finale après validation par ASF France du rapport final avec l'expert externe, les experts d'ASF France et la DUE en Guinée

L'équipe d'évaluation pourra faire d'autres propositions qui seront soumises à validation par ASF France.

### d) Durée de l'évaluation

La durée de l'évaluation est appréciée et devra être proposée par l'équipe d'évaluation dans son offre. Cependant, l'évaluation doit se tenir entre le 27 février et le 14 avril 2023.

Les entretiens pourront se faire en présentiel et/ou en distanciel depuis la France ou la Guinée, avec les bénéficiaires des ateliers, l'expert externe et ASF France, selon la méthodologie proposée par l'équipe d'évaluation.

### e) Livrables

- Une note de cadrage incluant la stratégie/méthodologie de l'évaluation qui sera présentée, revue et validée par ASF France avant le démarrage de l'évaluation.



## AVOCATS SANS FRONTIERES France

- Une présentation des premiers résultats de l'évaluation au niveau du siège avant le rapport final.
- Un rapport final provisoire sera produit à l'issue des travaux. Il sera transmis au siège qui pourra également émettre ses commentaires. ASF France formulera ses remarques et observations dans les deux semaines suivant la réception du rapport provisoire.
- Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par le/les consultant(s). Le rapport doit inclure de manière claire et sans ambiguïté l'atteinte ou non des objectifs du projet et les changements apportés par celui-ci.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique. Le rapport final restera la propriété d'ASF France qui en assurera la diffusion.

### IV. MODALITES PRATIQUES

#### a) Qualifications / Profils

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle en matière d'évaluation, en particulier dans le secteur de la coopération et du développement.
- Connaissances et expertises techniques dans le secteur des droits humains.
- Expérience avérée d'évaluation de projets menés en Guinée, au dans la sous-région.
- Le rapport devra être rédigé en français.
- Expérience indispensable en préparation et conduite d'enquêtes (qualitative, quantitative, etc.)
- Expérience d'évaluation de projet dans le domaine de renforcement des acteurs de la société civile est un atout

#### b) Budget

Le budget de l'évaluation est de 12 000 euros TTC.

#### c) Evaluation de l'offre et procédure de dépôt

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressées pour effectuer cette évaluation doivent fournir, par email uniquement, avant **le 21 Janvier 2022** une offre technique et une offre financière, aux adresses [direction@avocatsansfrontieres-france.org](mailto:direction@avocatsansfrontieres-france.org) et [cdp.guinee@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:cdp.guinee@avocatssansfrontieres-france.org), incluant les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation de la méthodologie utilisée ;
- Les références et expériences du consultant ou de l'équipe
- Le CV détaillé et les copies d'évaluation de performance des deux dernières années du consultant/ de l'équipe dans le cadre d'autres évaluations similaires ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une offre financière comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports, missions, etc.).

Les offres reçues conformément aux éléments exposés ci-dessus seront analysées selon les critères suivants :

Les critères ci-après seront pris en compte :

- Expérience spécifique du/des consultant(s) applicable à la mission
- Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence
- Qualifications et compétence du/des consultant(s) pour la mission.

Tableau – Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques

Critères d'évaluation	Points
Expérience spécifique du/des consultant(s) applicable à la mission	20
Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence	45
Qualifications et compétence du/des consultant(s)	35
<b>Total</b>	<b>100</b>

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : 80

La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.

La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :

$Np = 100 \times Pm / P$ , dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :

T = 75

F = 25

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit :  $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$ .